



Communiqué de presse | Publié le 30 octobre 2025

Les salaires effectifs et minimaux ont augmenté en moyenne de respectivement 1,2% et 1% en 2025

Neuchâtel, 30.10.2025 — Pour 2025, les partenaires sociaux signataires des principales conventions collectives de travail (CCT) en Suisse ont convenu d'une augmentation moyenne de 1,2% des salaires effectifs et de 1% des salaires minimaux. La hausse moyenne des salaires effectifs (+1,2%) a été répartie à hauteur de 0,4% à titre individuel et de 0,9% à titre collectif. Ce sont là quelques résultats de l'enquête sur les accords salariaux conclus dans les domaines conventionnels, réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Dans le cadre des principales conventions collectives de travail (CCT), soit celles regroupant au moins 1500 personnes assujetties, les partenaires sociaux ont convenu pour 2025 d'une hausse nominale moyenne des salaires effectifs de 1,2% (contre 2,1% en 2024, 2,5% en 2023, 0,8% en 2022 et 0,4% en 2021). En tenant compte des prévisions de renchérissement pour 2025 (+0,2%), les salaires réels dans le domaine conventionnel devraient progresser de 1% cette année. Au total, un peu moins de 600 000 personnes sont concernées par des accords sur les salaires effectifs (613 000 en 2024, 655 000 en 2023, 551 000 en 2022 et 589 000 en 2021).

Les salaires effectifs ont augmenté en moyenne de 1,2%

En 2025, les salaires effectifs ont augmenté de 1,4% dans le secteur secondaire et de 1,2% dans le secteur tertiaire, pour une moyenne globale de 1,2%. Les adaptations salariales selon les sections économiques se sont échelonnées comme suit: Construction (+1,7%), Activités financières et d'assurance (+1,6%), Enseignement (+1,5%), Transports et entreposage (+1,5%), Santé humaine et action sociale (+1,2%), Information et Communication (+1,1%), Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles (+1,1%), Activités de services administratifs et de soutien (+1,1%) et Industrie manufacturière (+1%).

Des augmentations salariales principalement à titre collectif

Comme en 2024, la hausse moyenne des salaires conventionnels pour 2025 (+1,2%) a été répartie principalement à titre collectif (+0,9%) et à hauteur de 0,4% à titre individuel. Ainsi, 70% de la masse salariale destinée aux augmentations de salaires a été attribuée de manière uniforme aux personnes concernées. Les adaptations accordées à titre collectif ont été majoritaires tant dans le secteur secondaire (77%) que dans le secteur tertiaire (64%).

Les salaires minimaux ont progressé en moyenne de 1%

En 2025, les salaires minimaux fixés dans les principales CCT ont été augmentés de 1% (2024: 2%; 2023: 1,9%; 2022: 0,6%; 2021: 0,2%). Près de 1 780 000 personnes bénéficient d'une CCT incluant des clauses normatives sur les salaires minimaux et pour lesquelles des accords sur les salaires minimaux ont été conclus.

Les salaires minimaux ont augmenté de 0,8% dans le secteur secondaire et de 1,2% dans le secteur tertiaire. Les adaptations par section économique se sont établies comme suit: Activités de services administratifs et de soutien (+1,6%), Autres activités de services comme la blanchisserie-teinturerie, la coiffure et les soins de beauté (+1,6%), Activités financières et d'assurance (+1,6%), Hébergement et restauration (+1,1%), Industrie manufacturière (+0,8%), Construction (+0,8%), Transports et entreposage (+0,7%), Santé humaine et action sociale (+0,6%), Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles (+0,4%), Activités spécialisées, scientifiques et techniques (+0,4%).

Afin de faciliter la lecture, les chiffres indiqués dans le communiqué de presse ont été arrondis.

Vous trouverez ce communiqué de presse et d'autres informations sur ce thème sur le site [web de l'OFS](#).

Adresse pour l'envoi de questions

Didier Froidevaux

OFS, Section Salaires et conditions de travail

[+41 58 463 67 56](#)

didier.froidevaux@ bfs.admin.ch

Auteur

Office fédéral de la statistique

<http://www.bfs.admin.ch/>

Thèmes

Travail

Travail: Activité lucrative

Connaissances et statistiques

Connaissances et statistiques: Statistiques économiques